



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## allocation d'éducation spéciale

Question écrite n° 20113

### Texte de la question

Mme Françoise de Panafieu attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la réforme de l'allocation d'éducation spéciale (AES) adoptée en avril 2002. Des effets particulièrement négatifs de cette réforme lui ont été signalés par des associations et des familles, entre autres lorsque l'enfant est lourdement handicapé. Par ailleurs, certaines personnes handicapées ont vu leurs allocations diminuer et de fait leurs conditions de vie, déjà difficiles, s'aggraver. En cette année européenne du handicap, il est urgent de permettre aux personnes handicapées de vivre dignement. A cet égard, la réforme de la loi de 1975 est attendue avec impatience. Elle lui demande si les effets de la réforme de l'AES lui ont été signalés et quel calendrier le Gouvernement envisage pour l'adoption de la réforme de la loi de 1975.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise de Panafieu](#)

**Circonscription :** Paris (16<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20113

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 juin 2003, page 4642

**Question retirée le :** 21 juillet 2003 (Retrait pour cause de question identique)